

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86

Quorum 75

Votants 84

Suffrages exprimés : 84

### DATE DE CONVOCATION

4 novembre 2020

### DATE D’AFFICHAGE

9 novembre 2020

## Séance du 18 novembre 2020

N°201118-09

L’an deux mil vingt, le 18 novembre à 18h35, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle Cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

### Etaient présents :

David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Catherine BONS, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Bertrand CARPENTIER, Philippe CABIN, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Valérie MORSALINNE, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT.

### Etaient absents représentés par leur suppléant :

Pierre-Luc BILLIEZ est représenté par Joël FARCY  
Patrice FAUCON est représenté par Jean-Paul BEUVIN  
David LAMBION est représenté par Guillaume FERON

### Etaient absents excusés avec pouvoir :

Jean-François ALIGNY a donné pouvoir à Valérie MORSALINNE  
Didier BOULLARD a donné pouvoir à Jean-Paul RENAUX  
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS  
Philippe CARREIN a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET  
Odile COUROYER a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET  
Franck FOIRET a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
Didier GASTON a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
Jacques LEBALLEUR a donné pouvoir à Hervé JOLLY  
Alain LEPREUX a donné pouvoir à Jean-François OUVRY

### Absent excusé :

Benjamin REGENT

### Absent :

Pascal LARGILLET

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel SEIGNEUR a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

### Objet :

**FINANCES – Budget Port intercommunal de Saint Valery – Décision modificative n°1/2020**

**N°09**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'article L.1612-11 du CGCT qui permet d'apporter en cours d'année des modifications au budget,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 22 octobre 2020,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 5 novembre 2020,

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :**

**RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1/2020 BUDGET PORT**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		73	IMPOTS ET TAXES	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
66	CHARGES FINANCIERES		78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>		

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		1101	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	29 506,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
09201902	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 500,00 €	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 008,00 €	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		024	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
020	DEPENSES IMPREVUES		001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>29 506,00 €</b>			<b>29 506,00 €</b>		

**DM n°1 PORT**

SERVICE DEMANDEUR	CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	E N U M E R O	BUDGET PRIMITIF	DM n°1	EXPLICATIONS
	Opération	Chapitre					
PORT	09201902 DRAGAGE DU PORT	20 IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	2031 FRAIS D'ETUDES	D I	0,00 €	23 500,00 €	Modification de la répartition des crédits de l'AP/CP suite à la modification des séjours de dragage
PORT	1101 Mise normes aire technique ouest	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUEES	1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONALS	R I	0,00 €	29 506,00 €	Subvention au titre de la DSIL dont la notification est arrivée après le vote du budget
FIN	PAS D'OPERATION	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21735 INSTAL. GEN., AGENC., AMENAG. DES CONSTRUCTIONS	D I	0,00 €	6 006,00 €	Equilibre de la DM

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,  
le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° ...09... - Séance du 18/11/20 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,

J. LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20201118-201118-09-DE  
Date de télétransmission : 30/11/2020  
Date de réception préfecture : 30/11/2020